

La présidence
33 boulevard du port
95011 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone 01 34 25 61 25

MANDAT POUR DEPOT DE PLAINTE

Vu les articles L. 712-2 et L. 712-3 du code de l'éducation,

Vu la délibération n°3 du Conseil de site du 15 février 2022, portant modification de la délégation de pouvoir du conseil de site au président de CY Cergy Paris Université.

Je soussigné, François GERMINET, président de CY Cergy Paris Université :

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De donner pouvoir à Madame Vanessa MAYNARD, adjointe au chef de service maintenance, pour déposer plainte lors de tout acte de vandalisme, vol et dégradation commis sur un bâtiment appartenant au patrimoine de CY Cergy Paris Université.

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'établissement.

Fait à Cergy Pontoise, le 1^{er} juillet 2022

Le président



François GERMINET

Transmis au rectorat le : 04 juillet 2022

Publié le : 04 juillet 2022